

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 10⁰⁵ décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGO, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernard BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

N° de délibération : 07
Date de transmission
en préfecture :
19 DEC. 2024

Modification des plans de financement du city stade du Bourg et le plateau sportif de Géry

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°8 du 25 juillet 2024 approuvant les plans de financements d'un projet de création d'un city-stade dans l'enceinte du groupe scolaire du Bourg ainsi que la rénovation du plateau sportif de Géry.

Considérant que la subvention sollicitée au titre des fonds de l'ANS pour la création du city-stade est restée sans réponse.

Considérant que la Collectivité Départementale ait consenti au titre du « **Contrat Péyi** » à un accompagnement financier pour la réalisation des deux opérations pour un montant total de **Cent Quatre Vingt-six mille euros (186 000 €)**.

Considérant enfin qu'il y a lieu dans ce contexte de crise de réajuster le coût global de ces deux opérations.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : De modifier la délibération n°8 du 25 juillet 2024.

Article 2 : De valider les nouveaux coûts et plans de financement stabilisés comme suit :

Plan de financement définitif pour « la rénovation du plateau sportif de Géry » – Terrain multisport 450 m²

- Coût réel des travaux : 120 210.00 € HT,
- Coût de la Maitrise d'œuvre : 10 903.00 € HT,
- Coût total : 131 113.00 € HT.

➤ **Plan de financement stabilisé :**

- Conseil Départemental 57.97% : 76 000.00 €HT,
- Commune de Vieux-Habitants 42.03% : 55 113.00 €HT.

Plan de financement définitif pour la « Création d'un city-stade – Groupe Scolaire Gratien Candace »

- Coût réel des travaux : 136 553.80 € HT,
- Coût de la Maitrise d'œuvre : 9 435.00 € HT,
- Coût total : 145 988.80 €HT.

➤ **Plan de financement stabilisé :**

- Conseil Départemental 75.34 % : 110 000.00 €HT,
- Commune de Vieux-Habitants 24.66% : 35 988.80 €HT.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer, et contractualiser tous les actes administratifs visant à permettre la réalisation des travaux avec un coût total global de *Deux cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt centimes (249 498,80 €HT)*.

Article 4 : D'inscrire ces deux opérations au Budget de l'exercice en cours.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Président du Conseil Départemental et à Madame la comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **20 DEC. 2024**



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO